



Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la mise en place s'une signalétique réglementaire et homogène sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes. Les matériaux seront conformes à la Charte Signalétique du Parc naturel régional.

Demande de devis

Conception graphique, fabrication, pose et remplacement de panneaux de signalisation de l'entrée sur le territoire du Parc naturel régional.

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERES

CCTP

SOMMAIRE

Table des matières

1. Contexte	6
1.1 Contexte général.....	6
1.2. Contexte administratif.....	6
1.3. Genèse de l'action et perspectives de développement.	6
2. Objet de la prestation	8
I- Conception graphique de panneaux de signalisation d'entrée de Parc.....	8
1- Rappel du cadre réglementaire en vigueur pour ce type de panneaux.....	8
2- Orientations graphiques et pistes de travail.....	9
II- Dépose et repose d'anciens panneaux au niveau d'entrées secondaires.	11
1. Quantité.	11
2. Localisation.	12
III- Fabrication et pose des nouveaux panneaux d'entrée de Parc.	16
1. Quantité.....	16
2. Localisations.....	17
3. Spécifications techniques du matériel	18
1. Matériau	18
2. Dimension	18
3. Spécifications des supports et matériels de pose	18
4. Réglementation.....	18
5. Couleurs, écritures, rétro-réfléchissement.....	19
6. Spécifications liées à la sécurité routière, à la fusibilité des mâts, et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.	19
7. Résistance	19
8. Entretien des dispositifs.....	20
9. Fournitures nécessaires à la pose des mâts et à la fixation des registres.	20
4. La pose du matériel.....	20
1. Chiffrage des prestations attendues en fonction du quantitatif.	20
2. Méthodologie	21
3. Garanties matériel et pose	21
1. Matériel.....	21
2. Pose.....	21
4. Modalités d'exécution	22

1. Description du déroulé de la mission.....	22
2. Récapitulatif des réunions :.....	22
3. Transmission des documents.....	22
4. Modalités légales et demandes d'autorisations.....	22
5. Dépose.....	23
5. Durée et calendrier opérationnel	23
6. Budget.....	23
7. Réponse attendue du candidat	24
8. Critères d'évaluation et sélection des candidats	24
9. Lancement du marché/publication.....	25

1. Contexte

1.1 Contexte général

Dans le Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes, les sujets liés à la signalétique sont au cœur des préoccupations des élus locaux, en lien avec les enjeux paysagers d'un territoire aux atouts naturels et environnementaux forts.

Depuis plusieurs années, les communes et le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes travaillent donc en partenariat avec l'Etat, la Région et le Conseil Départemental sur ce sujet.

En lien avec ce sujet de la signalétique, celui de la lisibilité et de la visibilité du territoire du PNR est également crucial. En 2005, peu après le classement du territoire en tant que Parc naturel régional, une signalétique spécifique a été installée à chaque entrée routière du PNR pour indiquer aux usagers de la route la pénétration sur le territoire. Aujourd'hui, après presque 15 ans d'existence, nombreux de ces panneaux sont absents, fortement détériorés ou usés. En 2019, le PNR a opéré un inventaire complet des panneaux manquants et détériorés sur l'ensemble de son territoire. Résultat : un total de 22 panneaux est manquant ou usés.

En réponse à une sollicitation des élus du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes, il a été inscrit à la programmation du PNR une action consacrée à la réhabilitation des panneaux d'entrées du Parc. Dans le cadre de cette réhabilitation, le PNR a donc travailler à une réorganisation en deux phases :

- Réflexion autour d'une localisation plus cohérente et visible des panneaux sur les entrées du territoire.
- Souhait de modifier les panneaux placés à certaines entrées afin de les rendre différenciables et plus visibles.

Le présent cahier des charges concerne ainsi **la conception graphique, la fabrication et la pose de panneaux manquants et le remplacement de panneaux détériorés ou usés aux différentes entrées du Parc naturel régional selon les implantations définies au préalable par le maître d'ouvrage.**

1.2. Contexte administratif

Le Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes est maître d'ouvrage de cette commande.

1.3. Genèse de l'action et perspectives de développement.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional a élaboré plusieurs documents, que les candidats pourront consulter pour avoir davantage d'informations sur la démarche de réhabilitation signalétique des entrées du territoire :

- **La Charte Signalétique**, document de référence avec un diagnostic, un état de la réglementation en vigueur, et une description des actions engagées par les communes du PNR et leurs partenaires, constitue une base d'informations importantes. Elle-même annexée à la Charte du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, cette Charte Signalétique a une valeur d'engagement pour les 66 communes du Parc Naturel Régional.

- **Le Guide de bonnes pratiques**, document plus synthétique et illustré, reprenant de manière pédagogique les différents points de la Charte, avec en suppléments quelques « outils » (des interlocuteurs bien identifiés avec leurs adresses, des bonnes pratiques, des modèles de lettres, etc.). Une version est à destination des élus et des techniciens des collectivités, une autre à destination des acteurs économiques du territoire.



Téléchargeable sur le Site du PNR

<http://sit.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/charte-du-parc-2013>

Les candidats sont invités à prendre connaissance de la nature des mobiliers de signalisation installés à l'heure actuelle au niveau des entrées des communes du PNR.



Figure 1 : Entrée du Parc à Ria



Figure 2 : Entrée du Parc entre Fillols et Vernet-les-Bains

2. Objet de la prestation

La prestation se déclinera en 3 parties distinctes :

I- Conception graphique de panneaux de signalisation d'entrée de Parc.

Le présent cahier des charges concerne un marché public pour la **conception graphique de panneaux de signalisation d'entrée sur le territoire du Parc naturel régional.**

A l'occasion du présent projet de réhabilitation signalétique des entrées du Parc, le PNR souhaite repenser les panneaux en place actuellement.

Il sera demandé au prestataire retenu de travailler dans un premier temps à la conception graphique des nouveaux panneaux.

1- Rappel du cadre réglementaire en vigueur pour ce type de panneaux.

L'objet de la présente commande porte sur des panneaux réglementaires de type E33a.

Général : Le panneau doit être de format rectangulaire. Le fond doit être marron (RAL 8003) et le listel et les inscriptions doivent être de couleur blanche. Il comportera l'idéogramme de type ID15 (idéogramme routier) correspondant au logo du PNR des Pyrénées-catalanes.

Hauteur des caractères :

Celle-ci est définie par la vitesse autorisée sur le lieu d'implantation du panneau :

- Vitesse autorisée de 50 km/h = Hb 100mm.
- Vitesse autorisée 70km/h = Hb 100 mm.
- Vitesse autorisée 80km/h = Hb 125 mm.

La plupart des localisations de panneaux étant sur des routes secondaires, il sera préférable de partir d'emblée sur une hauteur des caractères générale Hb 125 mm.

Hauteur totale des panneaux :

Hors agglomération : hauteur préconisée de 1m.

En agglomération : Pas de hauteur préconisée mais le panneau ne doit pas gêner les piétons ni être masqué par un véhicule.

Rétro réflexion :

Le revêtement générique est celui microbille de **classe 1**.

Un revêtement prismatique de **classe 2** (durabilité de 10 ans minimum) est obligatoire pour les panneaux suivants :

- En rase campagne : tous les panneaux implantés à plus de 2m du sol et ceux implantés sur routes et autoroutes quelle que soit la hauteur d'implantation.
- En ville : Pour tous les panneaux lorsque la vitesse est relevée à 70km/h. Pour les panneaux de type AB (type entrée d'agglomération et les panneaux qui les complètent).

Au vu de ces recommandations techniques et au regard des localisations des panneaux d'entrée de Parc (bien souvent en dehors des communes et sur des routes départementales ou nationales), le candidat devra intégrer dans sa proposition tarifaire et graphique un revêtement prismatique de classe 2.

2- Orientations graphiques et pistes de travail.

Au mois de février 2020, un groupe de travail signalétique, piloté par le PNR des Pyrénées-catalanes, s'est réuni afin de définir les différentes pistes d'orientations que le prestataire retenu devra intégrer au maximum dans les propositions qu'il formulera au Parc. Celles-ci sont les suivantes :

- Le **logo du PNR** pourra sur les nouveaux panneaux intégrer des teintes de couleur verte (réglementaire **RAL 6000**). Si cette option est suffisamment visible, il sera également de taille légèrement supérieure au cadre (voir exemple ci-dessous du panneau d'entrée du PNR Périgord-Limousin).



Figure 3 : Panneau d'entrée du Parc naturel régional Périgord - Limousin

- Les panneaux devront être placés à une hauteur supérieure de leur hauteur actuelle. Ceci de manière à leur éviter vols et dégradation et à les rendre plus visibles. Cette nouvelle hauteur pourrait être comprise entre 2 et 2 mètre 50 du sol.
- De la même manière que la répartition mise en place à l'heure actuelle, conserver sur chaque lieu d'implantation retenu un panneau en français (côté droit de la voirie) et un panneau en catalan (côté gauche de la voirie).
- Chaque panneau sera installé avec 2 poteaux plutôt qu'un seul actuellement afin de les rendre plus solide et éviter les vols ou dégradations.

- Le candidat pourra proposer un modèle graphique intégrant plusieurs tailles de polices différenciées en fonction des mots dans le but d'en rendre certains plus visibles. Il sera par exemple possible d'y écrire « Pyrénées-catalanes » avec une police plus grosse que celle utilisée pour le « Parc naturel régional » (voir exemple ci-dessous).



Figure 4 : Panneau d'entrée du Parc naturel régional du golfe du Morbihan

Dans le premier temps de cette mission, il sera ainsi demandé au prestataire retenu de travailler en collaboration avec le PNR à la conception graphique de panneaux. Cette étape durera jusqu'à validation du modèle choisi.

II- Dépose et repose d'anciens panneaux au niveau d'entrées secondaires.

Dans un second temps de celui de la conception graphique des nouveaux panneaux d'entrée sur le territoire du PNR des Pyrénées-catalanes, ce cahier des charges concernera la dépose d'anciens panneaux pour pose sur des entrées identifiées comme « secondaires ».

En effet, dans le cadre de cette réhabilitation signalétique et afin de valoriser des entrées plus « stratégique », trois catégories d'entrées seront distinguées :

- **Entrées principales** : nouvelles signalisations à poser.
- **Entrées secondaires** : conservation/recyclage de l'ancienne signalisation.
- **Anciennes entrées** : suppression de la signalisation non cohérente.

1. Quantité.

Nombre de panneaux français à déposer	4
Nombre de panneaux catalan à déposer	4
Nombre de poteaux à déposer	6
Nombre de poteaux à reposer	0
Nombre de panneaux français à reposer (anciens)	3
Nombre de panneaux catalan à reposer	1

(anciens)

2. Localisation.

Route	Localisation	Action à effectuer
N116	Entrée de Ria depuis Prades Entrée principale	Le panneau français est à déposer (avec le poteau). Le panneau catalan est manquant, il ne reste que le poteau (également à déposer). Des nouveaux panneaux seront ensuite installés à cet endroit.
D24	Arrivée à Catllar depuis Eus Entrée secondaire	Un ancien panneau français est à reposer, le poteau est toujours en place. Rien à signaler pour le panneau catalan qui est toujours bien en place et en bon état.
D619	Entre le col de Roque Jalere et Catllar Entrée secondaire	Un ancien panneau français est à reposer car celui qui est en place est fortement dégradé. Le poteau est toujours en place. Un ancien panneau catalan est à reposer car celui qui est en place est fortement dégradé. Le poteau est toujours en place.
D27 Cette entrée nécessite un nouvel emplacement afin d'intégrer les villages de Fillols et de Taurynia inclus au PNR depuis la première installation des panneaux d'entrée de Parc	<i>Ancien emplacement</i> : Col de Saint Eusèbe : entre Fillols et Vernet-les Bains. <i>Nouvel emplacement</i> : D27, entre l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa et Taurynia. Entrée secondaire	Le panneau français, fortement dégradé, est à remplacer. Le poteau est toujours en place. Rien à signaler pour le panneau catalan qui est toujours bien en place et en bon état.
D118	Arrivée à Puyvalador depuis l'Aude et Escouloubre Arrêt de la signalisation sur cette entrée.	Il ne reste plus rien du panneau français. Le panneau catalan est à déposer ainsi que son poteau.
D32	Arrivée à Puyvalador depuis l'Aude et Quérigut	Le panneau français est dégradé. Il est à déposer

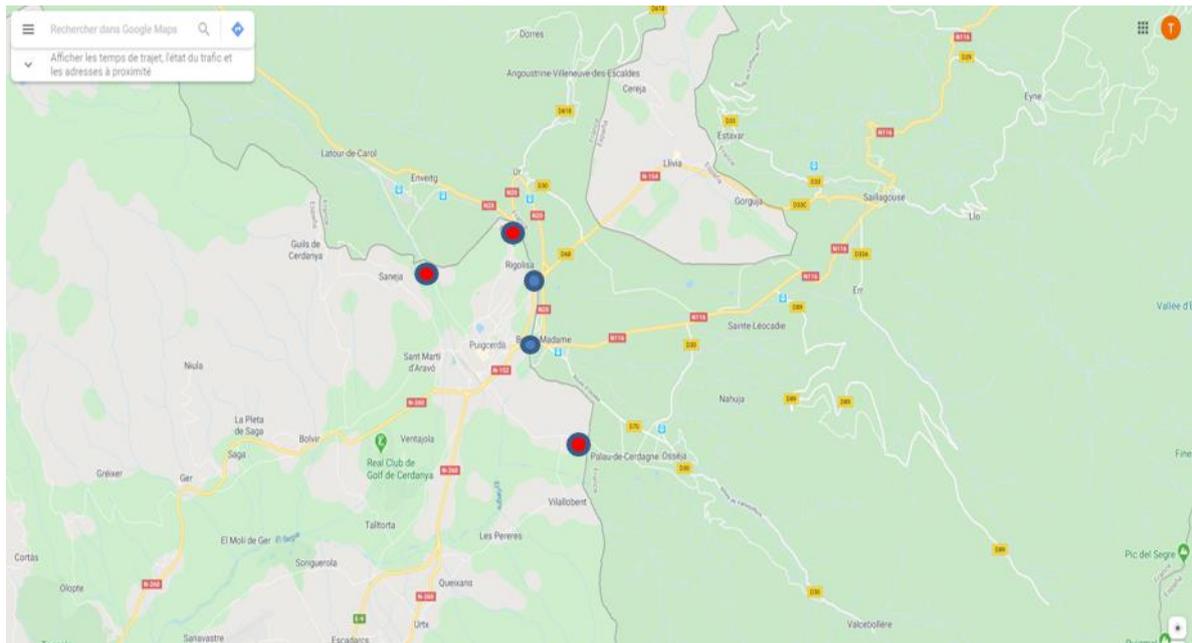
	Arrêt de la signalisation sur cette entrée	ainsi que son poteau. Le panneau catalan est à déposer ainsi que son poteau. Celui-ci est en bon état et pourra être réutiliser ailleurs.
N154 – D68 Cette entrée nécessite un nouvel emplacement afin d'améliorer la vue visible depuis le panneau.	<i>Ancien emplacement</i> : D68 juste avant le rond-point. <i>Nouvel emplacement</i> : Sur le pont de croisement entre la N154 et la N20. Arrivée à Bourg Madame depuis Puigcerdá Entrée principale	Panneau Français manquant, poteau à déposer. Le panneau catalan, fortement abimé, est à déposer. Le poteau est toujours en place.

ANNEXE 1 Cartographie des entrées « principales » et « secondaires »

Cette cartographie représente une première localisation « grossière » des emplacements des panneaux. Un schéma d'implantation précis sera transmis au prestataire dans le cadre de la réalisation de sa mission.

Arrivée sur le territoire du Parc depuis l'Espagne.

Sur cette partie, nous allégerons la signalisation en priorisant l'arrivée depuis Puigcerdá vers Bourg-Madame et Llívia. Les entrées en direction de Palau-de-Cerdagne, Ur et Latour-de-Carol seront supprimées.



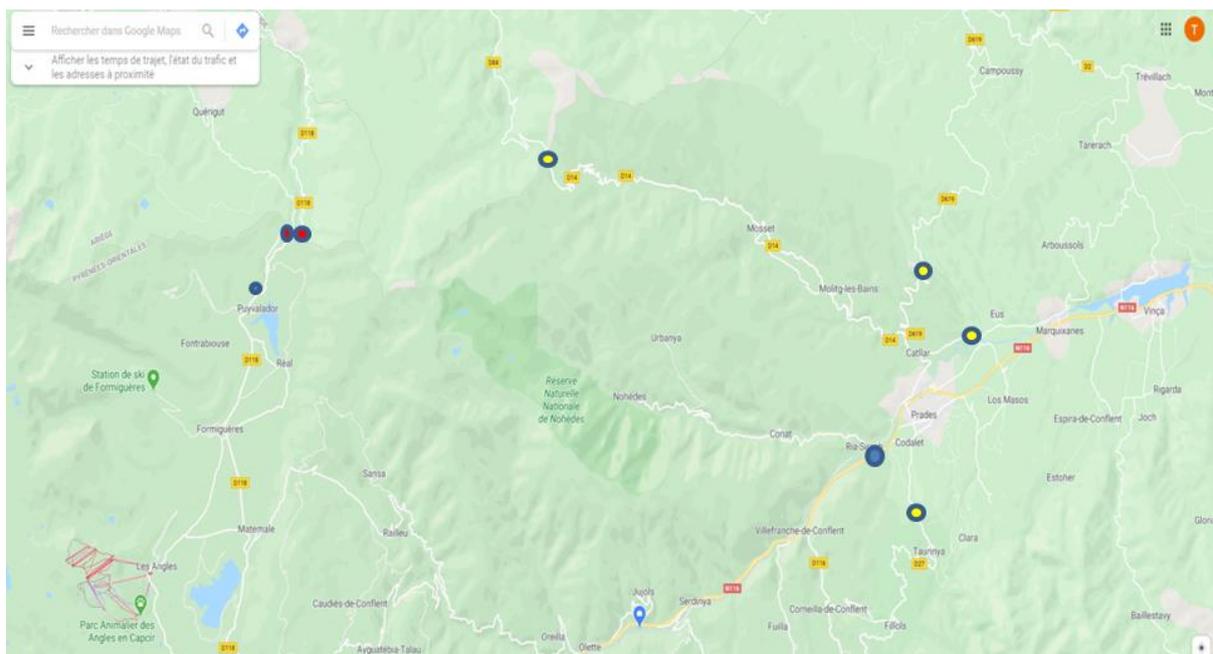
Légende :

- = Entrées principales à valoriser avec des nouveaux panneaux.
- = Anciennes entrées à supprimer.

Arrivée sur le territoire du Parc depuis l'Andorre et l'Ariège.

Allègement de la signalisation d'entrée de Parc en ne conservant seulement que deux entrées signalisées : l'arrivée par le tunnel du Puymorens (N20) et l'arrivée par le tunnel du Puymorens. Conserver une signalisation seulement au niveau du col plutôt que (comme ce qui est le cas actuellement) sur les entrées strictes en provenance du Pas de la Case et de l'Ariège permettrait de valoriser l'annonce du PNR au niveau du paysage (meilleure vue depuis le col que depuis les vallées en contrebas).

Anciennes entrées à supprimer : N22 depuis l'Hospitalet-près-l'Andorre, N22 depuis le Pas-de-la-Case.



- = Entrées principales à valoriser avec de nouveaux panneaux.
- = Entrées secondaires.
- = Anciennes entrées à supprimer.

III- Fabrication et pose des nouveaux panneaux d'entrée de Parc.

Enfin, le présent cahier des charges concerne **la fabrication et la pose de panneaux de signalisation d'entrée sur le territoire du Parc naturel régional manquants ou usés.**

1. *Quantité*

Les prix et tarifs annoncés par le prestataire dans la réponse à cette offre seront fixes et ne pourront être revus au cours de la prestation.

Le marché concernera les quantités suivantes :

Nombre de panneaux français à poser (nouveaux)	6
Nombre de panneaux catalan à poser (nouveaux)	6

Les spécifications techniques sont détaillées dans la suite de ce CCTP.

Les matériels seront garantis, comme détaillé dans la rubrique « garantie » du présent CCTP.

2. Localisations

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des entrées de Parc sur lesquelles le prestataire retenu devra intervenir.

Cette liste de localisation se réfère également à la cartographie détaillée dans la partie précédente.

Route	Localisation	Action à effectuer
N152-N20	Arrivée à Bourg Madame depuis Puigcerdá Entrée principale	Un nouveau panneau français est à installer. Un nouveau panneau catalan est à installer.
N154-D68 Cette entrée nécessite un nouvel emplacement afin d'améliorer la vue visible depuis le panneau	<i>Ancien emplacement</i> : D68 juste avant le rond-point. <i>Nouvel emplacement</i> : Sur le pont de croisement entre la N154 et la N20. Arrivée à Ur depuis Puigcerdá Entrée principale	Un nouveau panneau français est à installer. Un nouveau panneau catalan est à installer.
N320	Col du Puymorens Entrée principale	Un nouveau panneau français est à installer. Un nouveau panneau catalan est à installer.
N20	Porta (sortie du tunnel du Puymorens) Entrée principale	Un nouveau panneau français est à installer. Un nouveau panneau catalan est à installer.
N116	Entrée de Ria depuis Prades Entrée principale	Un nouveau panneau français est à installer après la dépose du panneau actuel ainsi que de son poteau (conformément à la partie II). Un nouveau panneau catalan est à installer après la dépose du poteau en lieu et place de l'ancien panneau catalan. (conformément à la partie II)
D118	Juste avant Puyvalador Entrée principale	Un nouveau panneau français est à installer. Un nouveau panneau catalan est à installer.

3. Spécifications techniques du matériel

1. Matériau

Les panneaux seront fabriqués en aluminium de type thermolaqué texturé.

2. Dimension

La dimension des panneaux reste à définir par le prestataire, en fonction de la proposition graphique faite.

La hauteur des panneaux devra être comprise entre 1200 mm et 2300 mm.

3. Spécifications des supports et matériels de pose

Les panneaux seront installés sur des poteaux métalliques à hauteur comprise entre 2m et 2m 50 du sol.

Les panneaux pourront être fixés chacun par deux poteaux.

Les caractéristiques techniques tels que les dispositifs des supports, leur quantité, la dimension des massifs de fondation, les systèmes de fixation... seront à définir selon les normes en vigueur afin que ces dispositifs aient une résistance adéquate aux paramètres retenus.

Les supports et fixations seront conformes à la norme NF EN 12767 d'octobre 2011 relative à la sécurité passive des structures supports d'équipements de la route et à la norme NF EN 12899-1 relative aux signaux fixes de signalisation routière verticale.

Le dimensionnement des massifs de fondation ainsi que les caractéristiques et dispositions constructives de ces massifs devront être fournis par le prestataire pour chacun des panneaux selon la hauteur du support et les contraintes techniques des lieux d'implantation. Ces contraintes seront spécifiées au prestataire.

4. Réglementation

La description des éléments constituant un ensemble de signalisation est reprise dans les textes réglementaires suivants :

- l'instruction interministérielle relative à la signalisation de direction dans sa dernière édition (circulaire 82-31 du 22 mars 82) ;
- l'arrêté du 8 avril 2002 – Fascicule spécial n° 2002-6 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière ;
- l'arrêté du 6 décembre 2011 (annexe 2) modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

La fourniture de l'ensemble des matériels de signalisation à mettre en œuvre, faisant l'objet de la présente commande, sera conforme :

- aux normes XP P 98-501, XP P 98-540, XP P 98-541 XP P 98 545 relative à la signalisation routière ;
- aux normes NF P 98-583 à NF P 98-589 relative à la signalisation routière ;

- à la norme NF EN 12899-1 ;
- à toute autre norme s'y rattachant.

L'ensemble des produits qui seront proposés devront être certifiés NF Equipement de la route.

5. Couleurs, écritures, rétro-réfléchissement

Trois couleurs seront acceptées sur la proposition graphique du candidat :

- Blanc classique.
- Marron réglementaire de la teinte **RAL 8003**.
- Vert réglementaire de la teinte **RAL 6000**.

Les panneaux seront de teinte foncée au verso et comporteront la proposition graphique du prestataire retenu au recto.

La police utilisée sera le plus possible en accord avec la charte graphique du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes.

Les panneaux devront être rétro-réfléchissants, visibles de jour comme de nuit.

6. Spécifications liées à la sécurité routière, à la fusibilité des mâts, et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Pour la prise en compte de la sécurité routière, les préconisations techniques à respecter sont les suivantes :

- Pour une implantation au bord de la chaussée sans protection (barrières, glissières, talus, ect.), le montant résistant maximum admissible devra rester inférieur à 570 da N.m afin que le dispositif ne constitue pas un obstacle agressif. Si cette condition ne peut être respectée, le titulaire proposera un système permettant la fragilisation du dispositif pour le rendre « fusible » lors d'un choc par un véhicule motorisé. Ce dispositif devra être détaillé dans l'offre technique du prestataire.
- Pour une implantation en bord de chaussée, le prestataire s'assurera du respect des dispositions réglementaires liées à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, notamment pour ne pas implanter les dispositifs à des endroits qui réduiraient la largeur circulaire réglementaire des trottoirs. En outre afin de ne pas constituer un obstacle, la hauteur sous panneau devra impérativement être respectée.

7. Résistance.

Les panneaux seront fixés sur des poteaux métalliques comme indiqué plus haut.

L'ensemble doit pouvoir résister aux vents soufflants dans la région, afin d'une part de ne pas se déformer et d'autre part ne pas s'arracher ou se rompre sous l'effet du vent.

Le prestataire aura à sa charge de s'assurer que les dispositifs installés répondent à la législation en vigueur au moment de la fabrication et de l'implantation des panneaux.

Prise en charge des particularités climatiques

Les matériels dans leur ensemble (massif, supports et registres) devront être en mesure de résister au climat, et notamment aux éventuels problèmes engendrés par l'accumulation des facteurs suivants en territoire de montagne :

- Chutes de neige
- Gel
- Chaleur
- Ecart de température élevés
- Fort taux d'ensoleillement
- Vent

Ces facteurs doivent amener le prestataire à fournir des réponses adéquates sur la résistance de l'ensemble du matériel, qui devra être en mesure de :

- Résister à la pression exercée sur les dispositifs par la neige et le vent.
- Résister à l'oxydation liée au ruissellement. L'oxydation naturelle de l'aluminium est normale et prévisible, mais les éventuelles pièces de fixation des panneaux devront être en mesure de résister à l'effet des intempéries.
- Résister aux effets du gel et des écarts de température. A cet effet les matériaux poreux seront à proscrire s'ils remettent en question la solidité des panneaux, et s'ils peuvent être la cause de fissurations et de casse.

8. Entretien des dispositifs.

Le matériel installé doit pouvoir, en cas de dégradation humaine volontaire de type graffitis, peinture, tags, être aisément nettoyable à l'aide de produits d'entretien courants.

9. Fournitures nécessaires à la pose des mâts et à la fixation des registres.

L'ensemble des matériels devra être livré, si besoin, avec toutes les fournitures spécifiques nécessaires à l'installation des supports prévus à cet effet.

4. La pose du matériel

1. Chiffrage des prestations attendues en fonction du quantitatif.

Le prestataire indiquera dans un Bordereau des prix unitaires chaque prestation attendue décrite dans les articles I + II + III : conception graphique - dépose/repose - fabrication et pose de nouveaux panneaux.

Cet élément est un attendu obligatoire de la réponse, et fera ensuite l'objet de commandes par le maître d'ouvrage au fur et à mesure de l'avancée du chantier de dépose/repose des nouveaux panneaux, jusqu'à finalisation du chantier global, indiquant le nombre et le type de panneaux pour lesquels il sera nécessaire de réaliser la pose.

Cette commande concernera tout ou partie des matériels à implanter. Le prestataire devra détailler les modalités de pose des matériels qu'il fabriquera et délivrer un mode d'emploi avec chaque BAT de fabrication.

Le choix de lancer une commande optionnelle sur la pose sera effectué suite à la validation des BAT de fabrication par le maître d'ouvrage.

2. Méthodologie

Suite à la validation de la commande de la pose, le prestataire prendra en charge la pose d'une partie ou de l'ensemble des panneaux sur le territoire (concerne 9 communes sur l'ensemble des 66 communes du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes).

Les lieux d'implantation seront définis avec précision à l'aide d'un schéma d'implantation et cartographiés sur une couche SIG. Cette couche SIG sera transmise au prestataire retenu.

Suite à la validation des BAT pour la fabrication du matériel, une réunion de terrain sera prévue entre le maître d'ouvrage et le prestataire sur quelques entrées du territoire pour déterminer, selon les cas qui peuvent être rencontrés, les modalités de pose des panneaux.

A partir de cette visite de terrain, le prestataire réalisera pour chaque panneau une visualisation et une projection in-situ des panneaux qui seront installés grâce à un photomontage. Ce document servira de bon-à-tirer pour l'implantation des panneaux, une fois validés par le maître d'ouvrage.

Une réunion de restitution des travaux aura enfin lieu entre le prestataire et le maître d'ouvrage pour clore la mission.

3. Garanties matériel et pose

1. Matériel

Des garanties particulières seront fournies par le titulaire en fonction des matériels posés, et feront l'objet d'une réponse à la consultation du présent accord-cadre.

Le délai de garantie sera au minimum de 10 ans à partir de la pose des matériels pour tous les dispositifs en aluminium.

La garantie ne pourra s'appliquer, sous réserve des dispositions légales et réglementaires (notamment de l'article 1641 du code civil et des articles 1386-1 et suivants du code civil) que pour des matériels défectueux, dont le vieillissement prématuré, l'usure anormale, ou un défaut de conception, justifieraient de l'application de la garantie. Toute dégradation liée à un acte de vandalisme est exclue de la mise en œuvre de la garantie.

Le fait que les matériels doivent répondre à un certain nombre de prescriptions techniques (voir 3.IV.1,2 et 3 du présent CCTP) en matière de résistance aux intempéries, notamment liées au climat montagnard du Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes (vents, neige, sels de déneigement, fort taux d'ensoleillement, ect.) doit être pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie.

2. Pose

Dans le cas où le prestataire aurait à poser certains matériels, (voir partie 4 du présent CCTP), il devra être en mesure de garantir un service après-vente de 6 mois suivant la mise en service.

Comme pour la partie « matériel », le prestataire détaillera dans sa réponse les modalités de mise en œuvre et le contenu de sa garantie relative à la pose et au service après-vente du matériel.

4. Modalités d'exécution

Le travail attendu sera suivi par le syndicat mixte du Parc naturel régional (maître d'ouvrage). Le prestataire devra assister aux réunions organisées et prendre en compte les remarques et les orientations proposées au fur et à mesure de l'avancement du travail.

Le syndicat mixte du PNR assurera un suivi régulier par l'intermédiaire de son *chargé de mission mobilités*.

1. Description du déroulé de la mission

Une réunion de lancement aura lieu sous huitaine après l'attribution du marché. Elle servira à la mise au point du calendrier, à la rencontre du prestataire et des techniciens du Parc chargés du projet, et à la transmission des différents documents complémentaires, nécessaires à la réalisation de la mission du prestataire.

- *Conception*

Le prestataire fournira un BAT de fabrication pour l'item suivant, sous 15 jours suite à la notification d'attribution du marché :

- Panneau de signalisation d'entrée dans le Parc naturel régional des Pyrénées-catalanes.

2. Récapitulatif des réunions :

Le plan prévisionnel des réunions est le suivant :

- La réunion de lancement (ou rendez-vous téléphonique) dans les jours suivants la notification d'attribution du marché
- Si besoin : une réunion de travail pour le suivi de l'avancement du travail.

Si le prestataire doit poser certains matériels, il s'engage sur les réunions complémentaires suivantes :

- Une réunion de repérage terrain et de coordination avant la pose des matériels pour déterminer les modalités de pose des panneaux.
- Une réunion de réception des travaux une fois la pose achevée.

3. Transmission des documents

Le prestataire s'engage à fournir les documents graphiques dans des formats numériques consultables par le maître d'ouvrage (PDF, Office, Suite ADOBE, SVG).

4. Modalités légales et demandes d'autorisations.

Le prestataire retenu dans le cadre du présent marché devra impérativement effectuer les démarches de demandes d'autorisations préalables de dépose et repose et de pose de la nouvelle signalétique dans les communes concernées. Celui-ci veillera également à ce que les règles de sécurité à mettre en œuvre pour la réalisation de la prestation sur des axes routiers soient respectées.

5. Dépose.

Le dépôt à la déchetterie des panneaux déposés trop vétustes et non réutilisables sera à la charge de l'entreprise.

5. Durée et calendrier opérationnel

La mission devra être réalisée selon le calendrier opérationnel suivant. La durée maximum de réalisation est fixée à 6 mois à compter de la date de réception de la notification d'attribution par le prestataire retenu.

Etapes	Date/période	Livrable/source	Remarque
Lancement du marché public	01 juillet 2020	Cahier des charges <i>Maitrise d'ouvrage</i>	
Limite de remise des offres	21 aout 2020	Réponse technique Proposition de devis Cahier des charges signé <i>Candidats</i>	
Attribution du marché	11 septembre 2020	Notification <i>Maitrise d'ouvrage</i>	
Période de conception graphique des panneaux	Septembre 2020 – octobre 2020	Livrable graphique <i>Prestataire retenu</i>	Le livrable pourra faire l'objet de plusieurs propositions et modifications à la demande du maitre d'ouvrage.
Période de dépose des anciens panneaux et de repose des anciens et des nouveaux panneaux.	Novembre 2020	Schéma d'implantation précis <i>Maitrise d'ouvrage</i>	Cette étape pourra faire l'objet d'une réunion de terrain sur sites entre le prestataire retenu et le PNR.

Votre meilleure offre est attendue pour le 28/08/2020 à 17h00 auprès de tristan.roux@parc-pyrenees-catalanes.fr

Toute demande de renseignements complémentaire peut se faire par mail auprès de tristan.roux@parc-pyrenees-catalanes.fr ou patricia.oster@parc-pyrenees-catalanes.fr

6. Budget

La réponse du candidat devra contenir une proposition financière concernant l'ensemble des prestations soit :

- Conception graphique.
- fabrication
- garantie

- transport (pour une livraison unique)
- pose

7. Réponse attendue du candidat

Le prestataire, dans le cadre de sa réponse, devra fournir à minima :

- **Une note méthodologique décrivant :**
 - Le descriptif technique du matériel proposé par type de panneaux, avec en particulier des réponses sur les modalités techniques d'intégration des logos et sur la résistance des matériaux.
 - La manière dont le prestataire entend remplir les missions concernées
- **Au moins une proposition graphique pour ce qui est de la conception des nouveaux panneaux.**
- **Un descriptif des garanties proposées**
- **Le Bordereau de prix unitaire** contenant le détail des coûts de la prestation : conception, fabrication et pose, le transport (la garantie étant incluse dans chaque coût unitaire). Un estimatif des délais de fabrication, pose et livraison à remplir dans le Bordereau de prix unitaire. Le prestataire en complément du BPU proposé dans le DCE pourra fournir s'il le souhaite un bordereau de prix détaillés du matériel fourni par pièce « technique ».

Suite à la proposition du prestataire, le marché sera segmenté en :

Tranche ferme : conception graphique, dépose et fabrication des nouveaux panneaux.

Tranche conditionnelle : Pose des panneaux.

- **S'il le souhaite des exemples de prestations similaires**
- **Le nom de la personne référente** sur cette candidature au sein de la structure candidate

8. Critères d'évaluation et sélection des candidats

Sur 100 points :

Prix unitaires : **50%**

Offre technique :

- Conception graphique des nouveaux panneaux : **20%**
 - Fabrication et pose des panneaux : **20%**

Délai de réalisation : **10%**

9. Lancement du marché/publication

Date limite de réception des offres : 28 aout 2020.

Les candidatures sont à envoyer sous forme dématérialisées et uniquement par mail à l'adresse suivante : tristan.roux@pnrpc.fr

Fait à, le

Signature